

Résolution 983

approuvant les arrêtés du Conseil d'Etat des 8 et 20 décembre 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,

approuve :

- l'arrêté du 8 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 1^{er} novembre 2020, d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 23 juin 2021 et sur les mesures de protection de la population ;
- l'arrêté du 20 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 1^{er} novembre 2020, d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 23 juin 2021 et sur les mesures de protection de la population.